
DÉCISIONS de la 10^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 14 avril 2015 à 17 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 10.01** Que le point 5. « Coupures à la CSDM » soit ajouté à l'ordre du jour, les points suivants étant décalés en conséquence.
- 10.02** Que le point « Avis de motion sur les statuts » soit devancé au point 6 de l'ordre du jour, les points suivants étant décalés en conséquence.
- 10.03** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel qu'amendé :
1. Mot de bienvenue
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption de procès-verbaux
 4. Présentation des nouvelles personnes déléguées
 5. Coupures à la CSDM
 6. Avis de motion sur les statuts
 7. Motions d'amendements aux statuts
 8. Comité préparatoire au projet de convention collective / Modification
 9. Fonds d'aide suite à une mesure disciplinaire
 10. Suivi négociation nationale / Plan d'action Phase 2
 11. Jugement de la Cour suprême / Droit de grève
 12. Sujets divers

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

- 10.04** Que les procès-verbaux des Assemblées des personnes déléguées suivantes soient adoptés, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 17 avril 2015, auquel cas ils seront soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale:
- 8^e Assemblée tenue le 10 mars 2015;
 - 9^e Assemblée extraordinaire CSDM tenue le 17 mars 2015.

MOTIONS D'AMENDEMENTS AUX STATUTS

- 10.05** Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande à l'Assemblée générale d'adopter la motion d'amendement à l'article 1.02.9 des statuts contenue au document APD.1415.023.
- 10.06** Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande à l'Assemblée générale d'adopter la motion d'amendement à l'article 5.01 des statuts contenue au document APD.1415.023, avec les amendements contenus au document APD.1415.033.
- 10.07** Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande à l'Assemblée générale d'adopter la motion d'amendement à l'article 6.05 des statuts contenue au document APD.1415.023, avec les amendements contenus au document APD.1415.033.
- 10.08** Que l'Assemblée des personnes déléguées recommande à l'Assemblée générale d'adopter les autres motions d'amendements aux statuts contenues au document APD.1415.023, avec les amendements contenus au document APD.1415.033 ainsi que la correction apportée par le Comité des statuts à l'article 6.03.10.

COMITÉ PRÉPARATOIRE AU PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE / MODIFICATION

- 10.09** Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme Monsieur Donald L'Espérance, du Centre Marie-Médiatrice, au Comité préparatoire au projet de convention collective locale en remplacement de madame Diane Gaboury issue du même secteur.

FONDS D'AIDE SUITE À UNE MESURE DISCIPLINAIRE

- 10.10** Que les deux propositions Valcourt soient référées au Conseil d'administration pour présentation à une prochaine Assemblée des personnes déléguées.